



COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/¹⁷⁶⁸ /JCM/2024

COMMUNIQUE AUX CONTRIBUABLES DISPOSANT DE LEURS PROPRES SYSTEMES DE FACTURATION ELECTRONIQUE

Dans le cadre de la mise en place du système de facturation électronique, l'Office Burundais des Recettes (OBR) rappelle aux contribuables utilisant leurs systèmes de facturation qu'il a mis à jour le document des spécifications techniques d'interfaçage avec le système eBMS.

Cette mise à jour concerne principalement la fonctionnalité d'accusé de réception des factures soumises avec succès au système eBMS. Ce document mis à jour est disponible sur le site web de l'OBR (www.obr.bi) et peut être également obtenu auprès des directions ayant la gestion des contribuables dans leurs attributions.

A partir du 1^{er} juin 2024, les factures en provenance des systèmes des contribuables qui ne disposeront pas de cette fonctionnalité ne sont pas reçues par le système eBMS. Pour ce, il est demandé à tous les contribuables de prendre toutes les dispositions nécessaires dans le but d'assurer la continuité de leur service de facturation électronique.

Bujumbura, le 22/03/2024

LE COMMISSAIRE GENERAL



Jean Claude MANIRAKIZA